

Image not found or type unknown



Dépassement du compromis de vente possible?

Par **manoé**, le **01/06/2008 à 12:06**

bonjour,rnrnje voudrais savoir si un vendeur peut dépasser la date du compromis de vente et signer l'acte notarié 1 mois ou 2 mois plus tard? faut-il une bonne raison et y-a-t-il des risques que le compromis soit caduque? en l'occurence, je dois vendre ma maison au 1er juillet et j'aimerais rester dedans jusqu'au 1er septembre? merci pour vos conseils.

Par **Thierry Nicolaides**, le **02/06/2008 à 12:29**

Difficile de vous répondre sans avoir vu le compromis ; demandez conseil à votre notaire .rnrnla prolongation d'un compromis est possible par avenant signé des deux parties (si elles sont d'accord sur cette prolongation)rnrncordialement